



Association de La Mandallaz

Mairie de Sillingy - 50 place Claudius Luiset - 74330 SILLINGY / assoc-lamandallaz@hotmail.fr

HELP WANTED

L'aide que je peux apporter à l'association :

Fiche d'inscription 2020 / 2021

ADHÉRENT (Chef de famille) Ancien (déjà adhérent une saison précédente) Nouveau

NOM Prénom

Adresse Téléphone(s)

Rue :



.....

CP : Ville :

Adresse électronique :

OBLIGATOIRE

Pratiquant(s) activité(s) : NOM Prénom		Date de naissance	Code activité	Prix
A - ACTIVITES				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
B - COTISATION				
Cotisation adhérent communes de Sillingy, La-Balme-de-Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Vaulx (CCFU et/ou communes subventionnant l'association).....				10,00 €
Cotisation adhérent autres communes.....				20,00 €
J'ai déjà payé la cotisation avec l'inscription de la Gym filles agrès.....				00,00 €
<input type="checkbox"/> Demande de reçu			TOTAL A+B	

PAIEMENT		
<input type="checkbox"/> Espèces (faire l'appoint) Montant : €	<input type="checkbox"/> Chèques-vacances ANCV * (validité 30/06/2021 minimum) 	<input type="checkbox"/> Chèque(s) ** Nom du titulaire du compte :
<input type="checkbox"/> Avoir Montant : €	<input type="checkbox"/> Coupons-sports ANCV * (validité 30/06/2021 minimum) 	Montants (chiffres ronds, pas de virgule) : exemple : 250 € / 3 = 84+83+83
	Nom du titulaire des chèques/coupons :	Chèque n°1 : €
	Montant : €	Chèque n°2 : €
		Chèque n°3 : €
		A l'ordre de "Association de La Mandallaz"

Par la signature ci-dessous, j'adhère à l'association de La Mandallaz, j'en accepte les statuts (consultables sur le site internet de l'association ou sur demande auprès des référents d'activités) et j'autorise l'association à diffuser des photos des membres de ma famille inscrits à une/des activité/s de l'association (site internet, réseaux sociaux, supports de communication, bulletins municipaux et intercommunaux, presse locale...).

Date .../.../.....

Signature

* Les chèques-vacances et coupons-sports sont acceptés pour le paiement au maximum de la moitié de l'inscription. Ne sont acceptés que les chèques et coupons ANCV.

** Inscriptions en septembre ou octobre : paiement possible en 3 chèques encaissés en octobre, novembre et décembre
Inscriptions en novembre ou décembre : paiement possible en 2 chèques encaissés en décembre et janvier
Inscriptions à partir de janvier : paiement possible en 1 seul chèque, encaissé à réception, et chèques-vacances ou coupons-sports non acceptés